



Nos droits d'heritiers et querelle de sucesion

Par **petiteetoile52**, le **18/03/2013** à **14:42**

[fluo]bonjour[/fluo]

ma maman est décédée en aout 2012, depuis quelques mois nous sommes en querelle avec certains membres de notre famille.

Nous sommes deux a vivre sous le toit de notre père qui a reçu en héritage l'usufruit de la maison, nous ne contestons pas ce droit.

simplement mon frère et moi, voulons savoir nos droits, vu que le domicile de papa est notre demeure principale, et que l'on fait tout pour nous faire partir de la...

est-ce aussi possible que l'une de mes soeurs avec qui nous sommes en querelle vienne prendre place au domicile de notre père,vu qu'elle vit ailleurs...donnez vous nos droits, ont ils aussi le droit de tout gérer sans notre avis dans la vie de papa ? quels sont les recours pour nous ?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **18/03/2013** à **15:11**

bonjour,

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre

Par **amajuris**, le **18/03/2013** à **16:49**

bsr,

c'est votre père qui est usufruitier de la maison,

à priori vous n'avez aucun droit sur ce bien, votre père peut vous héberger à titre gratuit ou à titre onéreux.

vous soeur a les mêmes droits que vous d'être hébergé par votre père.

en outre si vous êtes logés à titre gratuit, les autres héritiers pourront au décès de votre père exiger que cet avantage financier soit compté dans votre part.

cdt